

MARTINE PINVILLE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Discours

Paris, le 7 juin 2016 N° 1440

Intervention de Martine PINVILLE à l'occasion de l'Assemblée générale du Conseil du commerce de France 7 juin 2016

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie avant tout de m'avoir conviée à cet évènement qui marque le passage de relais à la présidence du Conseil du commerce de France (CdCF). C'est assurément un moment fort de la vie de votre confédération et je suis honorée de le partager avec vous.

Mes premiers mots seront pour vous M. ATLAN, vous l'ardent défenseur du commerce.

Tout au long de vos mandats à la tête du CdCF, votre conviction et votre détermination ont permis de conforter cette organisation comme un acteur majeur du commerce et un contributeur actif des politiques qui lui sont rattachées.

Je salue tout particulièrement l'approche constructive dont vous avez su faire preuve sur les différents dossiers que nous avons été amenés à traiter ensemble, une qualité essentielle pour faire progresser l'action publique.

Je pense que vous pouvez, à juste titre, tirer la grande satisfaction d'avoir couronné votre second mandat de la naissance de la Commission de Concertation du Commerce. Cette avancée importante, vous en avez été le moteur grâce à votre opiniâtreté et je tenais à vous en remercier chaleureusement.

Je sais que vous continuerez à mettre vos talents au service du CdCF et vous souhaite donc encore beaucoup de réussite.

M. KOEBERLE, je vous félicite pour vos nouvelles fonctions de président. Vous vous attelez-là à une tâche grande par la diversité des secteurs que vous représentez et noble par les intérêts collectifs que vous serez amené à porter.

L'action de mon secrétariat d'Etat se nourrit notamment des contributions des organisations professionnelles, dont le rôle d'interface permet de relayer les besoins des entreprises. C'est donc dans cet esprit de concertation que je souhaite poursuivre les réflexions sur le secteur du commerce avec le CdCF.





Nous avons devant nous un certain nombre de chantiers que j'identifie comme prioritaires et sur lesquels je souhaiterais revenir.

A titre préalable, et comme nous avons pu le voir ce matin lors de la réunion de la cellule de continuité économique que je présidais aux côtés du ministre de l'économie, il me semble important de rappeler combien notre mobilisation collective est importante pour répondre aux difficultés rencontrées par les commerçants suite aux inondations et aux mouvements sociaux. Le Gouvernement souhaite que des réponses réactives et adaptées soient apportées. Votre contribution au moyen de la remontée d'informations nous est particulièrement indispensable.

Le commerce est, nous le savons, confronté à des évolutions importantes du fait des changements profonds et durables des modes de consommation et du développement du numérique.

Les consommateurs sont à la recherche de services et produits de plus en plus personnalisés, ils sont à la recherche de proximité et de réactivité.

Le numérique a pour sa part entraîné une reconfiguration de l'offre commerciale, à travers le développement du e-commerce et l'hybridation des espaces de ventes physiques et électroniques.

Ce mouvement qui est en marche touche tous les types de commerces, grands comme petits. Il est donc particulièrement important que les entreprises, et en particulier les plus petites, puissent tirer parti de la nouvelle économie, en s'appropriant pleinement l'outil numérique et en innovant, deux conditions essentielles pour avoir un avantage compétitif sur un marché devenu de plus en plus concurrentiel.

Dans le même temps, les entreprises sont de plus en plus amenées à intégrer des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs activités économiques, dans le cadre de leurs interactions avec les acteurs internes (dirigeants, salariés, actionnaires) ou externes (fournisseurs, clients). Un certain nombre d'entreprises le font notamment dans le cadre du commerce équitable.

L'équilibre du commerce repose également sur des travailleurs en nombre suffisant et bien qualifiés. Ce secteur compte 3 millions de salariés mais pourrait certainement en recruter plus, au vu du nombre de métiers commerciaux en tension.

Le Président de la République a fait de l'emploi une priorité du quinquennat. Il l'a confirmé une nouvelle fois en lançant en janvier dernier un plan d'urgence dédié qui représente un effort budgétaire de 2 milliards d'euros. Dans ce cadre, l'accent est mis sur l'amplification des formations, notamment l'apprentissage, et l'incitation à l'embauche. L'aide à l'embauche PME de 4 000 € pour un même salarié et pour deux ans, introduite en début d'année, connaît un succès indéniable. Elle a été demandée par plus de 160 000 entreprises, pour 350 000 emplois créés en CDI, CDD ou contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois. Le commerce est le deuxième secteur bénéficiaire, après l'hôtellerie et la restauration.

Il nous faut accompagner ces mesures de court terme d'une réflexion à moyen terme sur les moyens d'assurer une meilleure adéquation de l'offre et de la demande d'emploi.

J'ai souhaité que les trois grands enjeux que je viens de vous citer, à savoir les mutations du commerce et les nouveaux usages client, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et l'emploi et la formation, soient d'ores et déjà inscrits dans le programme de travail de la Commission de concertation du commerce.





M. KOEBERLE, vous serez amené à prendre la suite de M. ATLAN à la première viceprésidence de la Commission de concertation du commerce. Je compte sur vous pour piloter ses travaux efficacement afin que les premiers avis et recommandations puissent m'être présentés d'ici la fin de l'année, en veillant à inclure l'ensemble des parties prenantes.

Je souhaitais également vous faire part d'un autre chantier auquel j'attache une attention toute particulière. Il s'agit du commerce de proximité.

La volonté du Gouvernement depuis le début de ce quinquennat a été de redynamiser le commerce de proximité et favoriser la diversité des commerces dans les territoires, notamment les plus fragiles.

La loi artisanat, commerce et TPE (ACTPE) du 18 juin 2014 a introduit un certain nombre de mesures dans ce sens visant à faire évoluer le régime des baux commerciaux vers plus d'équité, à rééquilibrer les relations entre bailleurs et locataires et à favoriser l'implantation des commerçants. Cette même loi prévoit, en outre, l'expérimentation des contrats de revitalisation artisanale et commerciale qui permettent aux élus locaux via un mécanisme de préemption rénové de choisir après un appel d'offres un opérateur (société d'économie mixte ou établissement public local rattaché à une collectivité territoriale) qui sera chargé de racheter les fonds de commerce, les rénover et les louer dans des périmètres marqués par une disparition progressive des activités commerciales et artisanales. Cet opérateur a, par la suite, la possibilité de les vendre au locataire.

Face à la désertification de certains centre-villes, en particulier ceux des villes moyennes, j'ai souhaité que ce sujet soit traité en profondeur, en confiant en février dernier, conjointement avec Sylvia PINEL, une mission dédiée à l'Inspection générale des finances et au Conseil général de l'environnement et du développement durable.

L'analyse se concentre sur les communes de 10 000 à 100 000 habitants. Le rapport de la mission est attendu d'ici la fin du mois. Il fera le bilan de l'efficacité des outils existants, dont les plus récents introduits par la loi ACTPE.

Ce rapport formulera de nouvelles propositions pour améliorer la situation des commerces en centre-ville.

Le CdCF a déjà démontré sa mobilisation sur ce sujet en publiant l'an dernier un guide consacré au commerce de centre-ville, que je tiens à saluer une nouvelle fois devant vous. Cette initiative a permis de formuler des pistes utiles pour favoriser l'attractivité des commerces, maintenir dans le cœur des villes une offre diversifiée, accompagner la transition numérique, et renforcer le dialogue entre les élus, les commerçants et les réseaux consulaires.

Sur la base du rapport de la mission IGF-CGEDD qui sera remis, je compte définir les mesures les plus adaptées, en lien avec les principales parties prenantes. La contribution du CdCF sera naturellement la bienvenue à cette occasion.

Voici les chantiers prioritaires que je souhaitais porter à votre connaissance. Ils sont de taille et j'espère que le dialogue que nous aurons sous le nouveau mandat présidentiel de votre confédération sera aussi constructif qu'il l'a été sous le précédent.

Je vous remercie de votre attention.





 $\frac{\textbf{Contacts presse cabinet de Martine PINVILLE}}{\textbf{Cihem GHARBI et Sabrine SASSI - 01 53 18 44 13 - } \underline{\textbf{sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr}}$

